

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0418/PR/MDCB portant transfert de propriété d'une parcelle de terrain entre Djibouti Télécom et la Direction des Domaines.

n° 2011-0418/PR/MDCB

Ministère

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES CHARGÉ DU BUDGET

Date de publication

11 juin 2011

Numéro JO

n° 11 du 15/06/2011

Date du numéro

15 juin 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public

VU Le Décret n°2011-066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2011-067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2011-076/PREdu 17 mai 2011 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie et de la Planification.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est fait transfert de propriété une parcelle de terrain d'une superficie de 17.133 m² distraite du Titre Foncier, souscrite au Livre Foncier au nom de Djibouti Télécom au profit du Ministère de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie et de la Planification.

Article 2

Ce transfert de propriété est intervenu dans le cadre de la compensation des échanges des parcelles de terrain entre Djibouti Télécom et la Direction des Domaines et de la Conservation Foncière.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré gratuitement.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH